

**MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS**

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 26 octobre 2023



Yves TERLAT, Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX  
ARRETES DU MAIRE**

**N°338/2023  
ARRETE PORTANT RESTRICTION  
DE CIRCULATION**

Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande formulée par la société SNPC chargée de réaliser, pour le compte du département, des travaux de réparation de la voirie avec projection de matériaux hydrocarbonés au niveau de la route de Lille, de la rue Joseph Matteï et de la rue Kléber Rolle à ANNAY,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

**ARRETONS**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Des mesures de restriction de circulation seront appliquées à la date du 02 novembre 2023 au 02 décembre 2023 au niveau de la route de Lille de la rue Joseph Matteï et de la rue Kléber Rolle à Annay pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés.

**Article 2 :**

Les restrictions consisteront en :

- Interdiction de stationner et de dépasser dans la zone des travaux,
- Interdiction de circulation aux piétons dans la zone des travaux,

**Article 3 :**

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société SNPC chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle.

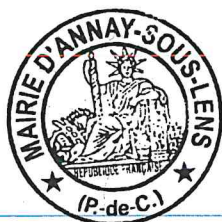
**Article 4 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :**

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
- Madame la Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Le Maire  
Yves TERLAT  
Pour le Maire empêché  
L'Adjoint Délégué  
Arlette SELTY